

19/

25
220

Bureau
Des Beaux-arts.

Liberté.



Egalité.

Relative aux Elèves
de l'École française
à Rome.

Paris, le 2 Primaire - an 9 de la
République française, une et indivisible.
(24 novembre 1800)

Le Ministre de l'Intérieur,

Au Cit.^{eu} Suré, Directeur de l'École des Arts, à Rome.

Il résulte, Citoyen, des renseignements que vous
avez communiqués à mon prédécesseur que, sur
les neuf Elèves de l'École de Rome pensionnés
par le Gouvernement, aucun n'a rempli les
engagements exigés par le Règlement; et tous
cependant ont reçu une pension dont la durée
a, même pour ceux qui devaient en jouir pendant
trois ans, déjà dépassé de plus d'une année,
le terme qui était prescrit.

Je consiens que ces jeunes Artistes ayant été,
pendant plusieurs années, incertains sur
le moment de leur départ, n'ont pu se
Libres

Recu le 6 septembre 1800 —

Livres à des travaux suivis; aussi le Gouvernement
 n'exigera pas d'eux les ouvrages par lesquels,
 suivant les termes du Règlement, ils devaient
 prouver leurs progrès dans la carrière des arts.
 Mais il serait injuste que les Elèves qui,
 comme ces premiers, ont donné des preuves
 de talent, ne partageassent pas les faveurs
 que le Gouvernement veut accorder indistincte-
 -ment à tous ceux qui obtiennent le
 premier prix.

J'ai donc arrêté 1.^o que les neuf artistes
 de l'Ecole de Rome qui ont joui jusqu'à présent
 de la pension de 2400 francs, cesseront de
 la recevoir à dater du 1.^{er} Vendémiaire an 9.
 2.^o Qu'à commencer de la même époque, les
 quinze Elèves suivans qui ont remporté
 les grands prix, recevront à leur tour
 une pension de 1200 francs chacun.

En

En n'accordant que 1200 francs à chacun de ces
 Elèves, j'ai pensé que cette somme suffirait
 à des jeunes gens au milieu de leur
 famille, et qui sont supposés n'avoir de
 dépenses à faire que celles indispensables
 à la continuation de leurs Etudes.

Au reste je vous invite, Citoyen, à m'adresser
 le plus tôt possible les noms des Elèves qui
 ont remporté les grands prix depuis 1793,
 exclusivement, et à me communiquer vos
 Vues sur le moyen de soumettre ces
 jeunes artistes à un Règlement quelconque,
 et s'assurer ainsi du bon emploi qu'ils
 devront faire de la pension qui leur
 est accordée.

Je vous salue.

Chapuis
 de



221615

Du Citoyen
Suvée, peintre,
au Palais des arts

Beaufort
A Paris

FILED

